

**MAIRIE D'AVRECHY**

60130

Tél. : 03 44 51 72 08

E.mail : mairie.avrechy@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE**DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 66/05 - 2026**Date de convocation :**

07.10.2026

Date d'affichage :

07.10.2026

Nombres de membres	
Afférents au Conseil	En exercice
15	15

Le mardi 13 octobre 2026 à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune d'Avrechy, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame LEQUEN Astride**.

Étaient présents : Mme Chantal **BESNARD**, MM. Maxence **JEANNE**, Adjoints. Mmes Amélie **DUBOIS**, Sandrine **JEANNE**, Christelle **LALLART-DEFrance**, Laurence **HULIN**, Lydia **FORLINI**, et MM Bernard **DUFÉU**, Jonathan **JOLIVET**, Pascal **CORDIER**, et Guillaume **BOUCHOUX**, Olivier **CORMY**, Conseillers Municipaux.

Était absent avant donné pouvoir : M. **GAUBERT** Christian (rep. par Mme **LEQUEN**),

Était absente excusée : Mme Céline **ANCIAUX**

Était absent non excusé : //

Secrétaire de séance : Monsieur **BOUCHOUX** Guillaume

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu la loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 qui précise que les dispositions concernant les procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme ne s'appliquent pas aux procédures en cours au 26 mai 2026,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants en vigueur avant le 26 mai 2026,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 29/06/2023,

Vu la délibération, en date du 27 mars 2025, autorisant Madame le maire d'Avrechy à prescrire une modification simplifiée du PLU,

Vu l'arrêté de Madame le maire d'Avrechy prescrivant une modification simplifiée du PLU en date du 02 avril 2025,

Vu la notification du projet de modification simplifiée aux Personnes Publiques Associées conformément aux articles L153-40, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France du 13 janvier 2026,

Vu les pièces du dossier de modification simplifiée du PLU mises à disposition du public du 04/02/2026 au 06/03/2026 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat et consultables sur le site internet <http://www.avrechy.fr/>,

Vu le registre mis à disposition du public pendant un mois,

Vu le courrier du conseil départemental de l'Oise en date du 17 février 2026,

Entendu le bilan de la mise à disposition et l'analyse des avis reçus et remarques formulées (jointe en annexe à la présente délibération),

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations,

Considérant que le dossier présenté comporte des modifications par rapport au dossier mis à disposition du public,

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. décide d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU,
2. autorise Madame le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
3. indique que le dossier de modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie d'Avrechy aux jours et heures habituels d'ouverture,
4. précise que le dossier est également consultable sur le site internet <http://www.avrechy.fr/>,
5. indique que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Avrechy durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
6. indique que, conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération ainsi que les documents sur lesquels elle porte seront publiés sur le portail national de l'urbanisme selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme,

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

Secrétaire de séance,



Guillaume BOUCHOUX

Avrechy, le 19 octobre 2026.

Le Maire,



Astride LEQUEN